

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FLY ATTRACT

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0077

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028126-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FLY ATTRACT
ATTRACTIF MOUCHES TOP
SUPER ATTRACTIF MOUCHES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bio Services International
	Adresse	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0077	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028126-0000	
Date de l'autorisation	26/09/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	04/02/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bio services International NV
Adresse du fabricant	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2329 - Saccharomyces cerevisiae (levure)
Nom du fabricant	ALGIST BRUGGEMAN NV
Adresse du fabricant	Langerbruggekaai 37 9000 Ghent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Langerbruggekaai 37 9000 Ghent Belgique
Substance active	2328 - Œufs en poudre
Nom du fabricant	Schaffelaarbos B.V.
Adresse du fabricant	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	Tate & Lyle Slovakia s.r.o.
Adresse du fabricant	Boleraz 114 919 Boleraz Slovaquie
Emplacement des sites de fabrication	Boleraz 114 919 Boleraz Slovaquie
Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	OMNIA NIŞASTA SAN. TİC. A.Ş.
Adresse du fabricant	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Saccharomyces cerevisiae (levure)		Substance active	68876-77-7		10
Œufs en poudre		Substance active			20
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	40

2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif mouches – Professionnel / Non-professionnel – Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Dans un piège après dilution du produit dans de l'eau
Description détaillée:

-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 10 g de produit dans 150 ml d'eau
Dilution (%): 10 g de produit dans 150 ml d'eau
Nombre et fréquence des applications:
10 g de produit dans 150 ml d'eau (la quantité d'eau dépend de la taille du piège, par exemple, pour 1 L de piège : 40 g de produit à diluer dans 600 ml d'eau).

Le produit est efficace pendant 11 jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Pour les professionnels et les non-professionnels :

- Sachets hydrosolubles (emballage primaire) : 10-20-30-40-50-60-70-80-90-100 g en PVA / PVOH

- Sac (emballage secondaire : contenant des sachets hydrosolubles) : 40-2000 g en PP / PE / AluFoil / (O)PP/PET sac 50/50

- Bidon (emballage primaire : contenant des sachets hydrosolubles) : 1 L en PET

- Flacon (emballage primaire : contenant du produit en vrac) : 1 L en PEHD

Pour les professionnels uniquement :

- Seau (contenant du produit en vrac) : 5-10 L en PP

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Pour les non-professionnels : Se conformer aux instructions d'utilisation.

- Laisser environ 1/3 de l'espace à l'intérieur du piège doit rester libre afin d'avoir suffisamment d'espace aérien disponible pour l'entrée des mouches.
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Pour les non-professionnels : Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker à des températures ne dépassant pas 30°C.

6. Autres informations